

RÉFÉRENTIEL TRAVAIL EN ÉLEVAGES BOVINS VIANDE - SYSTÈMES NAISSEURS- ENGRAISSEURS

Synthèse de Bilans Travail



Dans le cadre du RMT travail, 640 enquêtes Bilan Travail (méthode INRA/Institut de l'Élevage) ont été réalisées en 2008 et 2009 dans 7 filières d'élevages herbivores et monogastriques. Ce document présente les temps de travaux et les marges de manœuvre enregistrées pour **47 élevages bovins allaitants en systèmes naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins** répartis dans l'ensemble des régions françaises.

LE TRAVAIL DANS L'EXPLOITATION

70 % des exploitations sont spécialisées et possèdent 87 vaches sur 120 ha de SAU en moyenne. 30 % associent à l'élevage allaitant des cultures de vente (84 vaches sur 97 ha de SFP et 88 ha de cultures).

55 % des structures avec plus d'une personne permanente

La présence d'une seule personne dans la cellule de base concerne 1 exploitation spécialisée sur 2 et 30 % des diversifiées qui fonctionnent en majorité avec 2 voire 3 personnes permanentes.

La cellule de base est constituée de travailleurs permanents, disponibles pour l'exploitation et pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu (agriculteur, couple, associés).

La taille des structures et le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation sont liés mais le nombre d'unités de production par personne de la cellule de base (nombre d'animaux, hectares de terre) baisse avec l'agrandissement du collectif de main-d'œuvre (tableau 1).

Le travail d'astreinte est généralement quotidien, difficile à concentrer et à différer. En élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux. Il est quantifié en heures par jour.

> **Tableau 1 : Nombre de vaches et d'hectares par personne de la cellule de base (pCB)**

Cellule de base	Vache par pCB	SAU par pCB
1 personne (20 élevages)	69	107
2 personnes et plus (27 élevages)	45	76
Ensemble	56	90

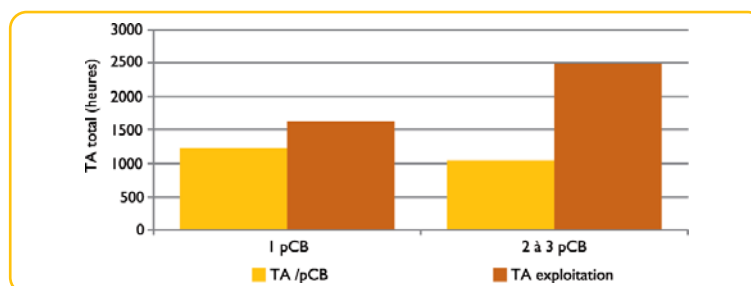
La quasi-totalité des exploitations (96 %) a recours à de la main-d'œuvre extérieure :

- Le salariat concerne 33 % des spécialisés et un peu plus de la moitié des diversifiés. Il intervient surtout sur le travail de saison lié aux cultures dont il réalise 20 %. La main-d'œuvre salariée est peu présente sur le travail d'astreinte lié au troupeau.
- Le bénévolat est présent dans 2/3 des structures. Il participe au travail d'astreinte et au travail de saison. La main-d'œuvre bénévole intervient quasiment tous les jours dans les exploitations spécialisées.
- L'entreprise de travaux : plus de 90 % des exploitations y ont recours exclusivement sur du travail de saison pour une part minime de 4 % en moyenne. 30 % des exploitations utilisent les 3 formes de main-d'œuvre extérieure.

Le travail d'astreinte concerne quasi exclusivement le troupeau

Le travail d'astreinte est réalisé à 88 % par la cellule de base, le reste étant pris en charge par le bénévolat (9 %) et le salariat (3 %). **Le travail d'astreinte total** de l'exploitation est variable. Il dépend de la dimension des structures et de la main-d'œuvre disponible (figure 1). Il représente en moyenne un volume horaire quotidien d'un peu plus de 3 heures par personne permanente, soit 22 heures hebdomadaires.

> **Figure 1 : Travail d'astreinte (TA) total exploitation et par personne de la cellule de base selon le nombre de personnes de la cellule de base**



LE TRAVAIL SUR L'ATELIER BOVIN VIANDE

Le travail d'astreinte lié à l'activité d'élevage est réalisé à 86 % par la cellule de base en système spécialisé, le bénévolat prenant le reste en charge. La délégation est moins importante chez les diversifiés (8 % du TA) et se répartit entre salariés et bénévoles selon les exploitations.

La variabilité du travail d'astreinte est importante selon les élevages: 10 % des élevages nécessitent moins de 16 h par vache et par an et 10 % des élevages plus de 37 h.

Le travail d'astreinte sur l'atelier naisseur-engraisseur dépend des dimensions du cheptel (tableau 2): le travail d'astreinte, ramené à l'unité de production (la vache ou l'UGB), tend globalement à diminuer lorsque la taille du troupeau augmente. Cette amélioration de l'efficacité n'est pas proportionnelle car elle tient à de nombreux facteurs d'organisation et de rationalisation du temps de travail qui peuvent accompagner l'agrandissement des troupeaux. Ils génèrent, lorsqu'ils sont mis en place, des économies d'échelle en lien avec la main-d'œuvre disponible.

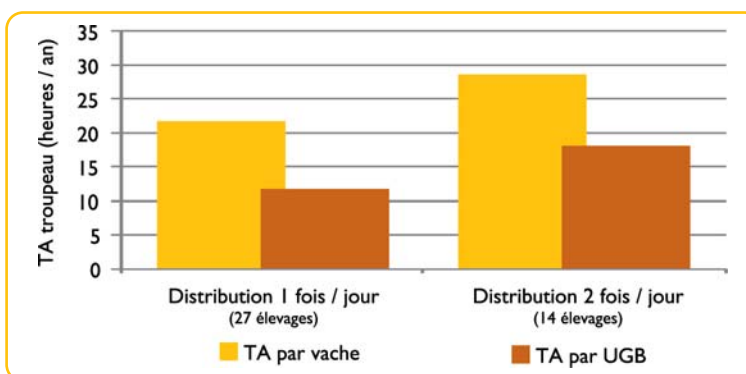
Les facteurs de conduite d'élevage et d'organisation influençant le travail d'astreinte:

- La politique de répartition des vêlages et le choix de la période: les élevages en double période de vêlages ont une efficacité meilleure que ceux en vêlages groupés sur une période (hiver ou automne) et que ceux en vêlages étalés (30 % de TA par vache en plus).
- Le régime alimentaire du troupeau de mères: le type de fourrage principal (ensilage de maïs, d'herbe ou foin) n'influe pas sur le temps de travail d'astreinte consacré au troupeau. Par contre, des rations simples (à base d'un fourrage et/ ou foin) permettent un gain d'efficacité de 15 % par rapport à des rations de base composées de plusieurs fourrages.
- Le type de ration d'engraissement: la ration sèche conduit dans notre échantillon à des économies de temps par rapport à la ration humide.
- Le rythme de distribution des fourrages a un impact direct sur le temps de travail et induit des écarts assez conséquents (figure 2).

> Tableau 2: Travail d'astreinte (TA) lié à l'atelier bovin viande (en heures) selon la taille du troupeau

Taille du troupeau	Eff.	Nombre de pCB	TA atelier			
			par an	par jour	par vache et par an	par UGB et par an
< 60 vaches	13	1,5	1 491	4	29	17
60 à 80 vaches	11	1,3	1 796	5	26	15
> 80 vaches	23	2,0	2 599	7	22	13
Ensemble	47	1,7	2 105	6	25	14

> Figure 2: Travail d'astreinte (TA) par vache selon le rythme de distribution des fourrages



Le travail de saison (TS) relatif à l'atelier bovin viande concerne les manipulations du troupeau ou les interventions ponctuelles. Il représente 28 % de l'ensemble du travail de saison de l'exploitation.

Il est en moyenne de 0,65 jour/vache/an (0,4 jour/UGB/an). Il est peu influencé par la taille du troupeau (pas d'économie d'échelle) ou par les facteurs de conduite et d'organisation agissant sur le travail d'astreinte.

Le travail de saison (TS) réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux ainsi que sur l'entretien du territoire (haies, clôtures) et correspond souvent à des chantiers. Il est quantifié en jours.



LE TRAVAIL DE SAISON SUR LES SURFACES

Le travail de saison sur les surfaces dépend du type de système fourrager et de la sole en cultures de vente. Le collectif de travail influe sur la part du recours à la main-d'œuvre extérieure à la cellule de base : dans les structures unipersonnelles, près de 40 % du travail de saison est délégué à de la main-d'œuvre bénévole ou salariée essentiellement. Dans les collectifs de plus de 1 personne, cette part de délégation est ramenée à 15 %.

Le travail de saison lié à la SFP varie entre 0,4 et 1,0 jour/ha de SFP (80 % des exploitations), avec une **moyenne de 0,6 jour/ha de SFP** en système herbager ou extensif. L'intensification du système avec maïs ou autres cultures fourragères tend à le faire augmenter (0,7 jour/ha de SFP).

Le travail de saison lié aux cultures est réalisé à 75 % par la cellule de base. Il dépend du degré de diversification (surfaces en cultures) et représente en moyenne **1 jour / ha de culture chez les diversifiés et 2 jours / ha de culture chez les spécialisés** qui produisent des céréales juste pour les besoins du troupeau.



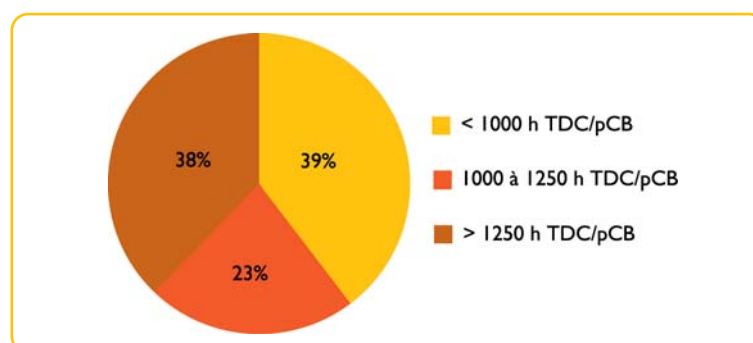
LE TRAVAIL DE L'ÉLEVEUR

En moyenne, le volume annuel de travail d'astreinte réalisé par la cellule de base est de 1 060 h/personne en système diversifié et 1 180 h/personne chez les spécialisés. Ce volume horaire par personne varie avec la taille du troupeau et la main-d'œuvre. Il en est de même pour le travail de saison (tableau 3). **Ainsi, le temps disponible calculé par personne de la cellule de base augmente avec la taille de la cellule de base.**

Le temps disponible calculé (TDC) est l'indicateur de la marge de manœuvre en temps. Il correspond au temps restant à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non) après avoir réalisé sa part de travail d'astreinte et de saison. Il est calculé en heures par an et par pCB.

Pour une vivabilité correcte, on considère qu'une marge de manœuvre de 1 000 h par personne de la cellule de base est nécessaire : 40 % des éleveurs naisseurs-engraisseurs sont en dessous de ce seuil (figure 3), dont plus des 2/3 ont plus de 60 vaches par personne.

> Figure 3 : Répartition des exploitations selon leur niveau de TDC



> Tableau 3 : Le travail de la cellule de base et le temps disponible calculé

	Nb de personnes dans la CB	SAU (ha)	TA exploitation réalisé par la cellule de base (heures)			TS exploitation réalisé par la cellule de base (jour)		Temps disponible calculé (h/an)
			Total	par pCB	par pCB / jour	Total	par pCB	par pCB
Moins de 60 vaches	1 pCB	95	1 167	1 167	3,2	76	76	1 086
	2 pCB	126	1 622	811	2,2	150	75	1 363
Plus de 80 vaches	1 pCB	117	1 433	1 433	3,9	74	74	928
	2 pCB	183	2 223	1 112	3,0	168	84	1 126

RÉFÉRENCES DES SYSTÈMES NAISSEURS-ENGRAISSEURS

Sur le travail d'astreinte

> Tableau 4: Le travail d'astreinte en heures par vache et par an

Taille du troupeau		Entre 50 et 100 vaches		Plus de 100 vaches		
Nb de personnes dans la CB		1	2	1	2	3
TA base / vache : spécialisé, 1 affouragement journalier, stabulation libre, vêlages groupés		16	25	9	18	25
Facteurs de variation	Rythme de distribution					
	2 fois par jour : + 35%	22	34	12	24	34
	Tous les 2 jours : - 45 %	9	14	5	10	14
	Type de bâtiment					
	Plein air intégral : - 35 %	11	18	6	13	18
	Périodes de vêlages					
	Étalés + 30%	21	33	12	23	33
	Double période : +15% grands troupeaux, -10 % sinon	15	23	10	21	29
Type de système						
Diversifiés : -20% grands troupeaux, +15 % sinon	19	29	7	14	20	

Merci aux éleveurs qui ont accepté de participer à ce travail et aux conseillers pour la réalisation des enquêtes Bilan Travail

- Natacha Assemat (CA 81),
- Jean-Louis Balme (CA 48),
- Jean-Claude Baup (CA 32),
- Julien Belvèze (Idele),
- Henri Bonnet (CA 11),
- Roger Bouchy (CA 15),
- Florian Boyer (CA 54),
- Gérard Camdessus (CA 64),
- Benoît Delattre (Idele),
- Arnaud Deville (CA 55),
- Rémi Georgel (CA 88),
- Damien Gibiat (EDE 24),
- Alain Guillaume (CRA Bretagne),
- J-Christophe Labarthe (CA 46),
- Didier Lahitte (CA 40),
- Isabelle Michaud (CA82),
- Valérie Montano (CA 31),
- Jean-Philippe Moussu (CA 08),
- Claudine Murat (CA 12),
- Caroline Nollet (CA 65),
- Thierry Offredo (CRA Bretagne),
- Thomas Pacaud (Idele),
- Thomas Rocuet (CRA Bretagne),
- Pierre-Yves Rossin (Idele),
- Gilles Saget (CA 52),
- Jean-Claude Schoeffel (CA 46),
- Michel Vaucoret (Idele),
- Michel Weber (CA 12).

Sur le travail de saison

> Tableau 5: Le travail de saison en jours par an

Lié à l'atelier bovins viande	TS atelier BV	TS surfaces fourragères	
Type de systèmes fourragers	par vache	par ha SFP	par vache
Herbager ou extensif (<1,2UGB/ha)	0,9	0,6	0,7
Semi-intensif ou intensif	0,5	0,7	0,6

Lié aux surfaces cultivées	TS cultures
Système d'exploitation	par ha cultivé
Spécialisés bovins viande	2,0
Diversifiés grandes cultures	1,0

Pour en savoir plus

« Référentiel travail en élevages bovins viande, synthèse de 170 Bilans Travail » disponible sur l'espace thématique travail du site de l'Institut de l'Élevage (www.idele.fr)

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR).



Septembre 2011

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE: 00 11 50 024